

Dossier de presse

Le Diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) en alternance

Déi nei Première fir Erwuessener

Owescourse mat integréiertem online Léieren

Collaboration entre l'Ecole de la 2^e Chance et l'Athénée de Luxembourg

12 juin 2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation des adultes

LE DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ALTERNANCE **à l'intention de personnes, sous contrat de travail,** **à partir de la rentrée 2018-2019**

Une situation professionnelle qui évolue, une économie en constante évolution, un marché du travail de plus en plus exigeant : les contraintes de compétitivité pèsent de plus en plus lourd sur les adultes qui n'ont pas eu la possibilité d'obtenir un diplôme dans leur formation initiale. Un diplôme est plus que jamais un garant pour accéder à un emploi, le fait de ne pas en avoir freine considérablement les chances d'embauche.

Ainsi l'État se doit de **diversifier l'offre de formations de 2^e voie de qualification** pour offrir aux adultes une **seconde chance d'obtenir une certification reconnue** qui donne **accès aux professions réglementées et aux emplois du secteur public** et donc **aux études universitaires et supérieures**, au même titre que le diplôme de fin d'études secondaires.

Historique des cours du soir menant au diplôme de fin d'études secondaires

Depuis la fin des années 1970, l'Athénée de Luxembourg, en collaboration avec le service de la formation des adultes, offre des cours du soir à un public adulte profitant d'une deuxième voie pour pouvoir, à côté de son activité professionnelle, accéder à une qualification, notamment au diplôme de fin d'études secondaires. Ces cours ont été offerts au début en la seule section D qui a été remplacée par la section G dès sa création. Or, force est de constater que l'offre « thématique », voire curriculaire est trop limitée puisque l'on propose une seule section de sorte qu'une « spécialisation » respectivement des études plus approfondies de l'un ou l'autre domaine disciplinaire, à l'instar de la division supérieure de l'enseignement secondaire, n'est point possible. En un mot, la formation actuelle est, quant à son contenu et sa méthodologie, trop restreinte et ne satisfait plus aux besoins d'une société et d'un marché de l'emploi en changement et développement permanents.

Le diplôme d'accès aux études universitaires avec son système modulaire et ses contenus de haut niveau, par contre, propose des études adaptées à un public adulte en activité professionnelle. Afin de garantir un enseignement de qualité et de mener les apprenants au succès, l'École de la 2^e Chance et l'Athénée de Luxembourg s'engageront dans une étroite collaboration. Cette synergie permettra de fusionner expertise et expérience : l'École de la 2^e Chance comme expert de la nouvelle formation et l'Athénée, pouvant se prévaloir d'une longue expérience en enseignement des adultes, qui mettra ses enseignants des cours du soir ainsi que ses infrastructures modernes situées en plein centre du pays à la disposition du nouveau programme. Les deux écoles espèrent ainsi contribuer activement et efficacement au projet d'une formation tout au long de la vie.

Le DAES en cours du jour et sous forme d'encadrement individualisé depuis 2016

Depuis septembre 2016, quelque 70 apprenants suivent la formation en cours du jour à l'École de la 2^e Chance. Cette formation s'adresse à des apprenants, disponibles au niveau de leurs horaires pendant la journée et qui, pour réussir leurs études, nécessitent un suivi régulier de leurs apprentissages et un encadrement socio-éducatif spécifique.

Les séances d'enseignement sont échelonnées sur les 5 jours de la semaine. Comme chaque apprenant fait un choix individuel des modules qu'il souhaite suivre, il aura aussi un horaire personnalisé.

Une société qui change et requiert de nouvelles formes d'apprentissage

Les avancements des technologies de l'information et de la communication (internet, communication mobile, ...) rendent accessibles de nouveaux formats d'apprentissage.

Ces formats comme le « flipped classroom » offrent une grande souplesse aux apprenants, leur offrant la possibilité d'organiser leur formation en partie selon leurs possibilités et désirs, à tout moment et en n'importe quel lieu pourvu d'une connexion internet. Les acquis sont ensuite vérifiés et mis en application dans une session en présentiel, où l'enseignant ne passe plus son temps à professer des notions déjà étudiées par les apprenants, mais les travaille avec eux.

Organisation du DAES en alternance

Pour faciliter l'accès aux universités et écoles supérieures, la formation menant au DAES porte sur **quatre domaines d'études**. Chaque domaine d'études est subdivisé en **modules disciplinaires** ou thématiques.

L'organisation de la formation DAES en alternance prend en considération que l'apprenant pourra continuer à exercer son activité professionnelle.

Afin de faire face à ce nouveau défi pédagogique, les horaires et programmes, tels que définis pour la formation en cours du jour (32 leçons hebdomadaires), ont été subdivisés en 3 étapes d'une durée équivalente :

1. Préparation et assimilation des connaissances, en autonomie
2. Suivi pédagogique de l'assimilation des ressources et l'approfondissement du sujet, en présentiel
3. Mise en pratique individuelle et travail de révision en vue de l'examen, en autonomie

Ainsi les **cours en présentiel** ont lieu pendant **3 séances par semaine** (les mardis, mercredis, jeudis ou lundis) entre 17h00 et 21h00. En outre, les épreuves d'évaluation ont lieu pendant 8 samedis, de 8h00 à 12h00.

Une plateforme d'apprentissage électronique est mise en place pour assurer la mise à disposition des supports de cours ainsi que la communication à distance avec les enseignants. La plateforme est conçue de manière à favoriser le **travail en autonomie** de l'apprenant.

Afin de pouvoir démarrer dans les meilleures conditions didactiques et informatiques, le choix des modules pour l'année scolaire 2018-2019 est fixé aux modules suivants :

Domaines d'études	Modules
1. langues	allemand, anglais, français
2. mathématiques	mathématiques appliquées
3. sciences naturelles	biologie
4. sciences humaines, sociales et arts	sciences économiques et sociales, philosophie

L'apprenant choisit obligatoirement **six modules** dans les quatre domaines d'études sous les conditions suivantes :

- au moins deux modules dans le domaine d'études des langues ;
- au moins un module dans chacun des trois autres domaines d'études ;
- un dernier module dans un des quatre domaines d'études, en vue de son projet d'études supérieures.

En outre, l'apprenant doit réaliser un **travail personnel encadré**, en autonomie et avec la guidance d'un enseignant. Ce travail, qu'il devra soutenir devant un jury, permet notamment d'apprécier les capacités de réflexion et de communication de l'apprenant, ainsi que son aptitude au dialogue.

Chaque apprenant bénéficie d'un **tutorat individuel** qui l'aide à s'orienter dans son projet personnel et professionnel.

Le « flipped classroom » : un modèle pédagogique spécifique pour le DAES en alternance

Le concept pédagogique du DAES en alternance s'appuie sur le concept de « classe inversée » ou « flipped classroom ». Il prend appui sur une répartition du travail des apprenants en trois étapes :

Etape 1 : Une première assimilation de connaissances, en autonomie

L'enseignant met à disposition des apprenants des ressources à consulter en autonomie, selon la place qu'elles occupent chronologiquement au sein de la séquence d'apprentissage. La nature-même des ressources est très variable. Il s'agit des principales notions théoriques du cours que les apprenants peuvent aborder en autonomie chez eux. Ces documents préparent en fait la 2^e étape de l'approche, celle de l'approfondissement des connaissances en présentiel.

Etape 2 : Le suivi pédagogique de l'assimilation des ressources et l'approfondissement du sujet, en présentiel

Le cours en présentiel est généralement découpé aussi en trois temps :

- le suivi pédagogique de l'assimilation des connaissances,
- l'approfondissement des certains éléments clés du programme,
- la mobilisation des connaissances dans des exercices individuels ou travaux de groupe.

Les cours en présentiel sont dédiés au travail d'équipe, aux échanges de points de vue, aux appropriations actives des notions abordées en amont hors de la classe et aux constructions collaboratives de savoirs et de savoir-faire.

Etape 3 : La mise en pratique individuelle et le travail de révision en vue de l'examen, en autonomie

Après le cours en présentiel, l'enseignant organise des activités de révision de contenu et de préparation à l'épreuve d'examen. Ces activités peuvent être des exercices autocorrectifs à réalisations plus complexes avec corrigé modèle, voire des exercices à corriger en ligne/en différé par l'enseignant.

Calendrier de la formation

Matinée de lancement : Samedi, 15 septembre 2018, de 8h30 à 12h00 à l'Ecole de la 2^e Chance.

Début des cours : Mardi, 18 septembre 2018, à partir de 17h00 à l'Athénée de Luxembourg.

Organisation bihebdomadaire des cours en présentiel entre 17h00 et 21h00 à l'Athénée de Luxembourg :

- Semaine A : 2 ou 3 séances (selon le choix des modules)
- Semaine B : 4 ou 3 séances (selon le choix des modules)
- Séances d'évaluation en fin de semestre : dates des 8 samedis matin à déterminer

Il n'y a pas de cours en présentiel ni de séance d'évaluation pendant les vacances scolaires.

Modalités d'évaluation

Chacun des 6 modules est soumis à une **évaluation continue** au cours des deux semestres et à une **épreuve finale sous forme d'examen** en fin d'année scolaire.

En outre, le **module portant sur le travail personnel encadré** est évalué lors de la soutenance devant un jury, et doit être réussi.

Conditions d'admission

La formation DAES en alternance s'adresse aux personnes ayant un contrat de travail ou exerçant une activité professionnelle. Peuvent être considérées comme équivalent à une activité professionnelle, l'éducation d'un enfant, l'inscription à l'ADEM, la participation à un dispositif de formation professionnelle continue ou de qualification.

En outre, les candidats doivent remplir une des conditions suivantes :

- a) détention du diplôme de technicien ;
- b) détention d'un brevet de maîtrise ;
- c) réussite d'une classe de 2^e de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général ;
- d) réussite d'une classe de 12^e de l'enseignement secondaire technique – régime technique ;
- e) réussite de la classe préparatoire dans le cadre de la voie de formation menant au diplôme d'accès aux études supérieures.

Informations pratiques et inscription

Des séances d'information au sujet de la formation DAES se tiendront les mercredis 13 juin 2018, 18 juillet 2018 et 5 septembre 2018 à 18.00 heures.

Les demandes de candidature doivent être introduites par voie postale avant le 15 septembre 2018.

Le formulaire de candidature avec des informations supplémentaires peut être téléchargé sur le site de l'École de la 2^e chance :

www.e2c.lu/daes/

Personnes de contact

Ecole de la 2^e Chance

Jos Bertemes, coordination de la formation DAES

Paule Delles, administration

courriel : DAES@e2c.lu

tél. : 26650350-37

Athénée de Luxembourg

Claude Heiser, directeur-adjoint

tél. : 440249-6100